



Recyclage des diplômes d'état, brevets d'état et brevets professionnel Éducateur(trice) sportif(ve) Plongée

PRÉSENTATION

Le CREPS de la Réunion met en place des stages de recyclage des diplômés professionnels en plongée visant à actualiser des connaissances professionnelles et maintenir les compétences professionnelles des titulaires des diplômes mentionnés ci-après.

Le stage de recyclage d'une durée de 21 heures comprend les trois modules suivants dont le cadre général est défini ci-après (réf : annexe 1 de l'arrêté du 09 août 2017),

- module n° 1 : « remise à niveau technique » ;
- module n° 2 : « remise à niveau théorique » ;
- module n° 3 : « remise à niveau thématique ».

Le contenu et la durée de chaque module sont adaptés par le CREPS Réunion afin d'actualiser les compétences professionnelles du diplômé d'Etat dans le cadre de ses prérogatives d'exercice.

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

La formation est ouverte aux personnes répondant aux critères suivants :

- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement de la plongée datant de moins de trois mois avant l'entrée en formation.
- Exigences Préalables : Être titulaires d'un des diplômes suivants : BEES Plongée et/ou le BP JEPS Plongée subaquatique et/ou le DE JEPS SPÉCIALITÉ : Perfectionnement Sportif / MENTION : Plongée subaquatique ou MENTION : Activités de plongée subaquatique, et/ou le DES JEPS SPÉCIALITÉ : Performance Sportif / MENTION : Plongée subaquatique.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de dossier administratif complet.

Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 02 62 94 71 86 - mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

CADRE GÉNÉRAL DU STAGE DE RECYCLAGE

Arrêté du 09 août 2017

Le stage de recyclage qui comprend une à deux plongées, est composé des trois modules suivants :

1. Module n° 1 « remise à niveau technique » :

Ce module comprend la réalisation par le stagiaire d'une plongée obligatoire avec des objectifs techniques et sécuritaires visant à actualiser la compétence du stagiaire à organiser et encadrer l'activité en toute sécurité.

Exemples de thèmes : essai de nouveaux équipements, essai de nouvelles techniques, adaptation de procédures, révision de techniques d'assistance.

2. Module n° 2 « remise à niveau théorique » :

L'objectif de ce module est l'actualisation des connaissances fondamentales et évolutives traitées sous la forme de cours ou conférence. Il intègre une actualisation des connaissances et des techniques de secourisme liées à la plongée.

Exemples de thèmes : accidentologie et secourisme adapté à la plongée, droit du sport, du travail, et réglementation de la plongée, développement durable, conditions d'exercice et santé du professionnel.

3. Module n° 3 « remise à niveau thématique » :

Ce module comprend des ateliers thématiques, spécifiques à chaque stage, relatifs à la sensibilisation et la remise à niveau des professionnels. Il peut comprendre une deuxième plongée en lien avec la thématique choisie.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Dates des inscriptions à la formation	Session recyclage à la Réunion	Session recyclage à Mayotte	Effectif mini/maxi	Heures de formation en centre
La Réunion : 06 mars au 05 décembre 2023 Mayotte : 06 mars au 30 novembre 2023	Du 05 au 07 décembre 2023	Du 28 au 30 novembre 2023	8 à 18	21



COÛT DE LA FORMATION

Frais pédagogiques

300.00 €

FINANCEMENTS

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible (se renseigner au auprès de la référente administrative) :

Le comité régional, le club, le stagiaire ...	
Pôle Emploi	Pour une personne à la recherche d'un emploi
Les opérateurs de compétences (AFDAS, etc...)	Pour les salariés

CONTACTS



Annelise LE MOAL (référente administrative)
☎ 0262 94.71.98
✉ annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr



Marc GUESSARD (pilote de la formation)
✉ marc.guessard@creps-reunion.sports.gouv.fr

Philippe BALLORIN (Coordonnateur)



Mickaël GUIGNE (référent handicap)
Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée
☎ 0262 94.71.86
✉ mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr